

## DEMANDE DE DEVIS D'UN CONTROLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE

Un contrôle de conformité est obligatoire, par délibération n°D2022-107-A du 28 Juin 2022, en cas de vente immobilière. Ce contrôle garantit la transparence vis-à-vis de l'acheteur sur la conformité des installations d'évacuation des eaux usées vers le réseau public d'assainissement.

### COORDONNÉES DU DESTINATAIRE DU DEVIS

Nom : ..... Prénom : .....

Demeurant à : .....

C.P : ..... Ville : .....

Fixe : ..... Portable : .....

Email : .....

### Agissant en qualité de :

Propriétaire (Si non, merci de préciser le nom du propriétaire : .....

Notaire

Autre : .....

### BIEN À CONTRÔLER

**Référence client SAUR** (si abonnement en cours) : .....

Maison individuelle

• Merci de préciser le nombre de sanitaire ..... et de point d'eau .....

Local professionnel

• Merci de préciser le nombre de sanitaire ..... et de point d'eau .....

Immeuble

• Merci de préciser le nombre d'appartement ..... le type et la superficie .....

**Adresse du lieu du contrôle** : .....

C.P : ..... Ville : .....

Nom/n° de tel de la personne à contacter pour le rendez-vous (si différente du demandeur) :  
.....

**À retourner complété par courrier ou par mail :**

**SAUR - 800 route de la Chabroulie – 87170 ISLE**

[travaux.vclb@saur.com](mailto:travaux.vclb@saur.com)

**Mettre en copie à : [contact@bellovic.fr](mailto:contact@bellovic.fr)**

Fait à .....

Le .....

Signature du demandeur :